

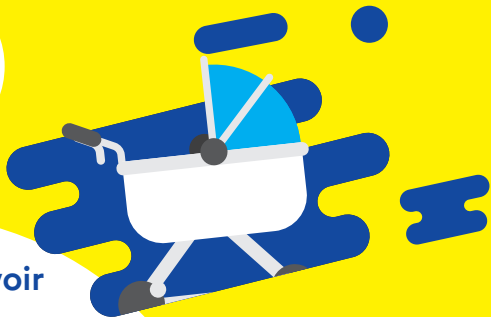


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES



Je viens d'avoir un enfant.

J'adapte mon prélèvement
à la source.

J'ai 60 jours pour le signaler,
mais avant c'est mieux.

Plus tôt je le signale,
plus vite j'obtiens un taux
adapté à ma nouvelle
situation.

LA NAISSANCE
DE MON ENFANT

Pour cela, j'ai besoin de :

- mes revenus de l'année dernière, si je ne les ai pas encore déclarés.

Comment je fais ?

1

Rendez-vous sur : impots.gouv.fr
« Votre espace particulier »

2

Gérer mon prélèvement à la source

3

Déclarer un changement

4

Choisissez « naissance »,
indiquez les nom et prénom, date et lieu
de naissance de votre enfant.
N'oubliez pas d'ajouter votre nouvel
enfant au nombre de personnes à charge

Vous pouvez aussi joindre votre centre
des Finances publiques par téléphone
ou vous rendre au guichet.

Retrouvez la DGFIP sur

